



La Gazette de l'Amicale

Infos-Plaisance N° 54 - JUIN 2021



Lat : 47°16'18 N
Long : 02°10'00 O

Fête De la Mer 2021 (et vide-greniers) : **Annulés**

A.G. 2021 : Compte rendu complet au bureau de l'Amicale et sur www.apsbm.fr
L'A.G. a été réalisée par correspondance, ainsi que les votes en raison de la crise sanitaire.

Le bilan financier présente une bonne assise financière. Les comptes sont approuvés et l'Amicale félicite de nouveau **Patrice Allin** pour sa disponibilité et sa régularité.

Jacques CROYAU, contrôleur des comptes confirme la véracité et la conformité des comptes.

Deux nouveaux administrateurs composent le C.A. : **Dominique MAGRÉ** et **Fabien RIVAL**
Renouvellement des mandats de membres du C.A. : Jean-Claude **Bartaire**, Pierre **Bouchoux**, Jean-Claude **Lefort**, Michel **Pennetier**, Christian **Roberdel**, Alain **Rouxel** ont tous été réélus.

Cotisation : ce rappel pour ceux qui n'ont pas encore réglé leur **cotisation 2021** de **45 €**.
Dorénavant, la cotisation est de **55 euros** (10 euros de pénalité).

INFO. : un nouveau système de ponton doit-être installé près de la cale, qui elle-même sera élargie pour mi-juillet, dixit les services techniques de la Mairie.

www.fishfriender.com est opérationnel pour effectuer les déclarations de prise de poissons.

IMPORTANT : ci-joint à La Gazette, le NOUVEAU règlement intérieur, que nous vous invitons à lire dans sa totalité. De nombreux points vous concernent directement.

Rénovation des corps-morts : La campagne d'entretien des mouillages est terminée.
L'Amicale remercie tous les bénévoles qui ont vaillamment participé à cette tâche difficile.

Des racks à annexes ont été installés en haut de la cale pour les locataires de mouillage.

Règlementation 2021 - la pêche au bar : la prise est de **2 bars** maximum de **42cm** minimum par jour toute l'année. Prise du bar au filet interdite.

Conseil d'Administration du 4 juin - Election du Bureau 2021
Président de l'Amicale des Plaisanciers : Jean-Claude **LEFORT**
1^{er} Vice-Président : Christian **ROBERDEL**
2^{ème} Vice-Président : Bruno **GUICHARD**
Trésorier : Patrice **ALLIN** (Adjoint : Dominique **MAGRÉ**)
Secrétaire : Alain **TESSIER** (Adjoint : Christian **COGAN**)

Le mot du Président : Jean-Claude LEFORT

Le Conseil d'Administration vient de m'accorder pour la troisième année toute sa confiance en m'élisant Président de l'Amicale des Plaisanciers et je tiens à le remercier de cette confiance.

Merci à ces bénévoles pleins d'enthousiasme, de compétences et d'engagement qui se rendent disponibles pour mener à bien nos travaux, nos projets.

Nous traversons une période particulière avec cette pandémie et le fonctionnement de notre amicale s'en trouve perturbé depuis l'année dernière. Plus de Fête De la Mer qui était notre grand moment de l'année pour se retrouver.

Cette année, une nouvelle fois, il n'y aura pas la Fête De la Mer et son vide grenier. Les contraintes sanitaires multiples et changeantes ne nous permettent pas d'organiser sereinement ces évènements.

Nous accueillons deux nouveaux membres, que sont **Dominique MAGRE** et **Fabien RIVAL**

Je leur souhaite la bienvenue au sein de cette amicale.

L'association tient sa permanence tous les mercredis après-midi et donc nous vous recevrons avec plaisir.

Cette association dynamique, qui a pour passion le milieu halieutique et va essayer (eh oui... pas facile) de créer des ateliers, qu'ils soient de montages de lignes, techniques de pêche, etc..., et aussi des sorties en mer. Ces dates sont affichées au bureau et bien évidemment pourront être modifiées en fonction de la météo. Nous vous préviendrons sur notre site afin de vous communiquer ces dates.

Nous réessaierons d'organiser la formation aux premiers secours.

On le rappelle, la pêche ou la plaisance ne dispense pas des règles élémentaires de sécurité.

Pratiquons une pêche responsable et raisonnée et respectons le milieu marin. N'oublions pas d'enfiler le gilet de sauvetage sur les annexes comme sur les bateaux. Ceci est valable pour chaque capitaine mais aussi pour ceux que vous emmenez. La **SNSM** nous informe régulièrement des imprudences et des conséquences graves qui en découlent.

N'oubliez pas de venir sur notre site pour rester informés (www.apsbm.fr)

Je vous souhaite à tous une belle saison - Prenez soins de vous

Jean-Claude LEFORT

Président de l'Amicale des Plaisanciers



Banc de Guérande : suivant l'arrêté n°2021/068, il nous est strictement interdit de traverser la zone du futur parc éolien NORD-EST pour nous rendre sur la zone SUD-EST, nous devons la contourner.

Voir le détail du projet et des zones concernées sur : www.parc-eolien-en-mer-de-saint-nazaire.fr

Limitation de Vitesse : dans les secteurs, Pointe de Penchateau, balise latérale tribord Les Guérandaises et Les Troves, îlot de Baguenaud, balise cardinale sud de la Vieille et de la Pointe de La Lande la vitesse est limité à **25 nœuds** du **1^{er} juillet au 31 août**.

Le numéro d'immatriculation du navire est obligatoire dans le cockpit ou poste de pilotage : **L'Amicale vous offre gratuitement la marque d'identification interne sur bandeau d'1 cm, comportant l'immatriculation et le nom du bateau** (disponibilité au bureau).

Histoire d'en rire : Quel est le point commun entre une blonde et une crevette ? Tout est bon sauf la tête !

Rédacteur : Christian C.